

Plan de pension sectoriel pour les ouvriers du secteur briquetier: aperçu des contributions de pension.

2011¹

	Contribution de départ
Prime nette	€ 50

¹ Seulement d'application pour les ouvrie(e)r(e)s qui sont affiliés à l'entrée en vigueur du régime de pension soit au 30 novembre 2011.

A partir de 2012²

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Nettopremie	€ 33,75	€ 33,75	€ 33,75	€ 33,75

² La contribution de pension, qui est une contribution trimestrielle, est attribuée à la fin de chaque trimestre (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), pour autant que l'affilié ne soit pas sorti, décédé ou qu'il n'ait pas atteint l'âge terme pendant la période concernée et que, dans la déclaration DmfA du trimestre concerné, il apparaisse pour au moins un jour sous le code de prestation 1, 2, 3, 5, 60, 70, 71 ou 72.